

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 JUILLET 2017
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 28 juin 2017 a :

- Elu M. Bougette, Mme Faure et M. Dupré secrétaires de séance.
- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2017.
- Autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer et à notifier les marchés de fourniture de mobilier et de matériel pour le groupe scolaire, la salle plurivalente et le gymnase de la Diamanterie avec les entreprises retenues.
- Autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer et à notifier le marché de fourniture relatif à la réalisation d'un système de vidéoprotection avec l'entreprise SNEF CONNECT.
- Accepté, à l'unanimité, le tableau des emplois permanents au 1^{er} août 2017 et au 1^{er} septembre 2017.
- Accepté, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 4 420 € à l'Union Cycliste Gessienne.
- Approuvé, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°5 à la convention d'objectifs entre l'Association des Chevaliers de l'Oiseau de Saint-Genis-Pouilly et la Commune et a approuvé, à l'unanimité, le versement de la subvention de 8 762,83 € à ladite association.
- Approuvé, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la Commune et l'Office Municipal de la Culture et a approuvé, à l'unanimité, le versement de la subvention de 5 000 € au dit office.
- Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°3 à la convention passée avec l'Association La Lyre Musicale et a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1 687,50 € à ladite association au titre de la partie variable liée au quotient familial « Pass Culture pratique musicale ».
- Approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Sportive du Collège International de Ferney-Voltaire.
- Approuvé, à l'unanimité, les termes de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la Commune et l'Association Sportive du Collège Jacques Prévert et a approuvé, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à ladite association.
- Approuvé, à l'unanimité, la proposition d'avenant au Projet Educatif de Territoire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer cet avenant avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Ain et la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale.
- Accepté, à l'unanimité, les tarifs proposés pour le Secteur Enfance, à compter du 1^{er} septembre 2017, pour les temps périscolaires, extra-scolaire et les repas.
- Accepté, à l'unanimité, les tarifs proposés pour le Secteur Jeunesse, à compter du 1^{er} septembre 2017, pour les temps périscolaires, extra-scolaire et les repas.
- Accepté, à l'unanimité, les tarifs proposés pour la Restauration Scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2017.
- Autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à notifier et à signer les marchés de travaux concernant la requalification et l'aménagement du centre-ville.
- Approuvé, à l'unanimité, la réception avec réserves du dossier d'études d'avant-projet définitif du centre aquatique et l'intégration du bassin de loisirs extérieur et de son local technique dédié dans l'emprise des ouvrages programmés en tranche ferme et a fixé, à l'unanimité, le montant du coût prévisionnel des travaux à 12 828 000 € HT.
- Accepté, à l'unanimité, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et a autorisé, à l'unanimité, M. le Maire à signer ladite convention, les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour la ville de Saint-Genis-Pouilly.

- Décidé, à l'unanimité, l'acquisition à l'Amicale de marins et marins anciens combattants du Pays de Gex des parcelles cadastrées AO 83 de 1318 m² et AO 133 de 335 m² au prix de 90 000 €.
- Réaffirmé, à la majorité (3 voix contre), la préservation de la végétation de la bordure du cours d'eau le Lin en espace boisé classé dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'extension et de réaménagement du complexe sportif « Sous les Vignes » et a levé, à la majorité (3 voix contre), ce faisant la réserve émise par le commissaire enquêteur dans le cadre de son avis favorable.
- Approuvé, à la majorité (4 voix contre), la décision de réaliser les équipements sportifs « Sous les Vignes » tels que définis dès que la procédure d'acquisition des terrains privés le permettra, autorisé, à la majorité (4 voix contre), M. le Maire à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation de la procédure de consultation du marché de maîtrise d'œuvre et a autorisé, à la majorité (4 voix contre), M. le Maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général.
- Pris acte des décisions suivantes :
 - Saison culturelle 2017/2018 « Tarifs des spectacles »
 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « l'abeille, les fleurs, le miel » à l'école maternelle de Bobby Lapointe
 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « trouvailles et cachotteries » à la médiathèque George Sand
 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « miam, miam ! contes à croquer » à la médiathèque George Sand
 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « Géromine et Lulu au pays des crayons » à la médiathèque George Sand
 - Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle « cadeau ! » à la médiathèque George Sand
 - Identification et gestion des cadavres d'animaux de compagnie décédés sur la voie publique « Accord cadre à bons de commande avec les cliniques vétérinaires du Pays de Gex »
 - Achat de trois auto-laveuses autoportées
 - Convention d'installation, de gestion et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique entre la Commune et le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de E-Communication de l'Ain
 - Réalisation d'aires de jeux et d'un terrain multisports « Marché de travaux » « Avenant n°2 au lot 1 »
 - Réalisation du guide pratique 2017/2018 de la ville de Saint-Genis-Pouilly
 - Réalisation des voiries et des espaces publics sur le site de Porte de France Nord « approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux relatif au lot n°1 « voirie réseaux divers » »
 - Marché de service d'accès à internet
 - Convention de servitude dans le cadre d'une modification du réseau ERDF

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 5 juillet 2017

Le Maire,

H. BERTRAND